

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'AMI DE LA RELIGION

## DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12<sup>e</sup>.-6<sup>e</sup>. ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNEE. 12<sup>e</sup>.-6<sup>e</sup>.

BUREAU DE REDACTION: Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, VENDREDI, 16 Février 1849.

BUREAU DE REDACTION: Rue Ste. Famille, No. 14.

### Parlement Provincial.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Affaires de Routine.

Judi, 8 février.

Vingt-huit pétitions présentées et déposées sur la table.

Pétitions reçues et lues:—

Du révérend P. J. Bedard et autres, missionnaires des townships, demandant la concession de 200 acres de terre dans chaque township, pour le soutien d'un missionnaire.

De H. LeMesurier, écrivain, vice-président, au nom du bureau de commerce de Québec, demandant de l'aide pour construire un chemin de fer de Québec à l'extrémité ouest de la province.

De H. LeMesurier, écrivain, vice-président, au nom du bureau de commerce de Québec, demandant certains amendements à la loi des Banqueroutes.

De N. Hardy et autres, du comté de Portneuf, se plaignant des inconvénients de la tenure seigneuriale et demandant redressement.

De P. Forgues et autres, de la paroisse de St. Michel, demandant qu'il soit remède aux maux qui résultent des auberges licencieuses, en y substituant des maisons de tempérance.

De James Evans et autres, instituteurs protestants de la cité de Québec, se plaignant de n'avoir pas reçu la subvention du gouvernement pour leurs écoles depuis 1836, et demandant justice.

Du conseil municipal du comté de Portneuf, demandant la révocation de l'acte des municipalités actuel, et le rétablissement des municipalités de paroisses.

Du Révd. B. Honorat et autres, du Saguenay, demandant l'adoption de certaines mesures pour tenir ouvert le chemin qui conduit au St. Laurent.

De J. B. Branchaud et autres, de Montréal, demandant un certain amendement à l'ordonnance 3 et 4 Vict. chap. 31, relativement au paiement des péages sur les chemins à barrières des environs de Montréal.

De O. E. Casgrain, écrivain, et autres, du comté d'Essex et autres lieux, de la partie inférieure du comté de l'Islet, demandant la translation du bureau d'enregistrement du dit comté de la paroisse de St. Thomas à la paroisse de l'Islet.

Du Révérend F. H. Delage et autres, de la paroisse de l'Islet, demandant de l'aide pour la construction d'un quai et débarcadère dans cette paroisse.

M. Watts fait rapport des résolutions suivantes relatives à la décision du comté sur l'élection contestée de Waterloo.

1. Résolu.—Qu'à la dernière élection faite pour le comté de Waterloo, 1109 voix ont été données et inscrites pour James Webster, écuyer, et 1107 pour Adam Johnson Ferguson, écuyer, et que sur ce, le dit James Webster a été proclamé dument élu par Alexander Dingwall Fordyce, écuyer, officier-rapporteur.

2. Résolu.—Que sur 688 voix données en faveur de M. Webster, dans les townships de Benbec, Glenelg, Holland, Sullivan, Normandy, Egremont, et Arthur, dans le dit comté, 163 seulement étaient valides, les 525 voix restantes inscrites pour M. Webster étant nulles. Les personnes qui ont présenté ces voix nulles n'avaient pas de titres aux propriétés à raison desquelles ils offraient de voter, et ce fait appert sur les livres de poll dans 69 cas.

3. Résolu.—Que le pétitionnaire, Adams Johnson Ferguson, écuyer, ayant la majorité des votes légaux sur les livres de poll à la dernière élection du comté de Waterloo, a été dument élu.

4. Résolu.—Que les faits qui se rattachent à la dernière élection du comté de Waterloo, spécialement la conduite des députés-officiers-rapporteurs des townships de Waterloo, Holland, Sullivan et Arthur, sont tels qu'ils exigent la considération sérieuse de la chambre.

5. Résolu.—Que la pétition de Adam Johnson Ferguson, écuyer, n'est ni frivole ni vexatoire.

6. Résolu.—Que la défense du membre siégeant n'est ni frivole ni vexatoire.

Sur motion de M. Notman, le greffier de la couronne en chancellerie est présent, et amende le rapport de l'élection de Waterloo, en biffant le nom de M. Webster et insérant celui de M. Ferguson.

M. Ferguson alors prête serment et prend son siège.

Sur motion de M. Notman, il est ordonné que M. l'Orateur lance des assignations aux derniers députés-officiers-rapporteurs des townships de Waterloo, Holland, Sullivan et Arthur, pour comparaître à la barre de cette chambre, lundi, le 12 mars prochain, pour répondre de leur conduite comme tels officiers-rapporteurs.

L'hon. M. LaFontaine présente.—Réponse à l'adresse du 14 juillet, 1857, demandant copie de la correspondance etc., au sujet de l'administration du bureau d'enregistrement du ci-devant district municipal de Dorchester par Edward Bowen, écuyer.

Aussi.—Réponse à une adresse du 23 du mois dernier, demandant un état du revenu perçu par le shérif du district de Montréal.

L'hon. M. Price présente.—Réponse à l'adresse du 14 juillet, 1847, demandant copie de la correspondance etc., au sujet de l'administration du bureau d'enregistrement du ci-devant district municipal de Dorchester par Edward Bowen, écuyer.

Aussi.—Réponse à une adresse du 23 du mois dernier, demandant un état du revenu perçu par le shérif du district de Montréal.

L'hon. M. Price présente.—Réponse à une adresse du 14 juillet, 1847, demandant un état du revenu perçu par William Morrison, en sa qualité d'agent des terres de la couronne.

Pétitions renvoyées à des comités:— De George B. De Rouville de Montréal.—De John Molson et autres, au nom de la compagnie du chemin de jonction de Montréal et de la ligne provinciale.—Des Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal, et de John Charleton et autres.

Sur motion de M. DeWitt, la chambre approuve le deuxième rapport du comité permanent des dépenses contingentes—et une adresse est votée demandant £5000 pour subvenir aux dépenses contingentes de la chambre.

M. Davignon présente un bill pour incorporer l'institut canadien de Montréal; deuxième lecture, mardi prochain.

Sur motion de M. Chabot, la chambre ordonne l'impression de la pétition de Joseph Lézard et autres, de la cité de Québec, relative aux intérêts des débiteurs de l'incendie de Québec.

Sur motion de M. W. H. Scott, la chambre se forme en comité, pour délibérer sur la convenance d'amender l'acte des chemins à barrières de Montréal, et passe une résolution dont il sera fait rapport demain.

Sur motion de M. Christie, trois adresses sont votées:—1<sup>o</sup>, "copies de toutes correspondances entre James Moir Forbes, écuyer, ci-devant inspecteur du revenu pour la seconde division du district de Montréal et le gouvernement exécutif, relativement à sa destitution de cet emploi, ainsi que toutes correspondances ou toutes communications de la part de toute personne ou toutes personnes qui ont pu entraîner sa destitution, et propres à en expliquer les causes.

2<sup>o</sup>, Copies de toute correspondance entre le gouvernement exécutif et Peter Stuart, de Cornwall, écuyer, relativement à la nomination projetée de ce monsieur à l'office de shérif du district de l'Est."

3<sup>o</sup>, "Copies de toutes pétitions, papier et correspondances (en outre de celles qui se trouvent déjà dans les journaux de cette chambre) qui peuvent être en la possession du gouvernement exécutif, relativement à la destitution de A. B. Papineau, de St. Martin, écuyer, tant antérieures que postérieures à sa destitution de magistrature du district de Montréal et d'autres charges de confiance et d'honneur sous le gouvernement de sa majesté, et propres à en expliquer les causes.

Sur motion de M. Brooks une adresse est votée pour "un état détaillé des impositions de cette province durant les années 1847 et 1848 et de leur valeur,

avec le montant des droits sur icelles, en désignant les articles qui paient un droit spécifique de ceux qui paient des droits ad valorem."

L'hon. M. Badgley présente les trois bills suivants:— Bill pour amender l'acte du Bas-Canada 6 Guil. IV, intitulé: "Acte pour abroger certaines parties d'une ordonnance y mentionnée concernant les personnes à la pratique de la loi ou comme notaires dans cette province;" Deuxième lecture, le 19 courant.

Bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de "société de discipline de la prison de Montréal;" Deuxième lecture, jeudi prochain.

Bill pour incorporer les membres de l'église presbytérienne du Canada en connexion avec l'église d'Écosse;" Deuxième lecture, jeudi prochain.

Sur motion de M. Fortier, le comité nommé pour faire une enquête sur le système suivi pour la distribution de la "Gazette du Canada," reçoit instruction de faire enquête sur le mode de distribution des statuts provinciaux dans le Bas-Canada.

L'hon. M. Latour présente un bill pour autoriser les habitants résidant et occupant des terres dans les nouveaux établissements sur les bords du Saguenay, formant la seconde division municipale du comté, à y établir un conseil municipal et pour d'autres objets relatifs à ce comté, jeudi prochain.

M. Sauvageau fait rapport de la résolution suivante, passée en comité mardi dernier, laquelle est approuvée:—

Résolu, Que des subsides soient accordés à sa majesté.

Sur motion de M. Hincks, la chambre décide de délibérer en comité, mardi prochain, sur les subsides accordés à sa majesté.

La chambre reprend les débats ajournés sur la motion de M. Notman de mardi dernier, proposant que la chambre adhère à sa résolution du 21 mars dernier, dans l'affaire M. Vansittart.

Et à six heures, p. m., M. l'Orateur ajourne la séance à demain, à dix heures, A. M., suivant le règlement.

Vendredi 9 février.

M. l'Orateur met devant la chambre un état des affaires des branches canadiennes de la banque britannique du Nord le 30 dernier.

Dix-sept pétitions sont présentées et mises sur la table.

Sur motion de M. Egan, les pétitions de Joseph Aumont et autre—de LeMesurier, Tristone et Cie., et autres—et de Baxter Bowman et autres, relativement aux obstructions dans la navigation de la rivière des Prairies, sont renvoyées à un comité spécial.

M. Holmes présente un bill pour incorporer les ministres et syndes de l'église St. André, Montréal; seconde lecture, jeudi prochain.

Ainsi, un bill pour prolonger le temps fixé pour l'augmentation du capital de la banque de Montréal; seconde lecture, jeudi, prochain.

M. Lyon fait rapport de la résolution suivante, passée en conseil, hier, laquelle est adoptée:—

Résolu.—Qu'il est expédient que la moitié des taux de péages actuellement exigibles aux barrières dans le voisinage de Montréal soit payée en passant, et autre moitié en repassant par les dites barrières.

M. W. H. Scott présente alors un bill pour amender les actes et ordonnances relatifs aux chemins à barrières; seconde lecture, jeudi prochain.

La chambre reprend alors les débats ajournés sur la motion de M. Notman, de mardi dernier; que cette chambre adhère à la résolution du 21 mars dernier, dans l'affaire de M. Vansittart.

Sir Allan MacNab propose en amendement d'ajouter les mots suivants à la dite motion: "Mais cette chambre en même temps est d'opinion que cette conduite illégale de la part de John George Vansittart est le fait d'une erreur de jugement."

Et la chambre ayant continué à siéger jusqu'à six heures, p. m., M. l'Orateur déclare la chambre ajournée jusqu'à lundi prochain, à dix heures, A. M.

### PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

DÉBATS.

Séance du 23 Janvier.

Réponse au discours du trône.

[Suite.]

M. Guy.—[en français] M. l'Orateur, dans des questions comme celle-ci, il se dégage parfois des nausées qui font lever le cœur. Aussi il n'a fallu rien moins pour vaincre la répugnance que j'avais à adresser cette Chambre. Cette répugnance a été vaincue par un incident qui pourra peut-être paraître minime. Je veux faire allusion au discours de l'honorable membre pour le comté de Richelieu; surtout à cette partie de son discours dans laquelle il lui a plu d'attaquer l'honneur d'un jeune homme de talents et de cœur, [M. Desaulles] dont l'affection touchante pour son oncle dans le malheur, est pour lui et le pays entier un sujet d'éloge. Je n'ai pas en l'habitude d'appuyer l'honorable membre pour le comté de St. Maurice; je ne me leve pas pour le faire ce soir, mais je prends la parole pour revendiquer le droit du parlement et protéger de tout mon pouvoir un membre de cette Chambre qui me paraît presque seul contre les attaques les plus inconvenantes. Toute ma vie parlementaire a été passée à opposer les vues de cet honorable membre. J'ai blâmé la politique qu'il a suivie jusqu'ici; et je lui déclare aujourd'hui encore guerre ouverte; guerre ouverte à la vérité mais guerre générale, franche et loyale.

Je n'ai jamais jusqu'à lui fait l'injure de douter un instant qu'un des membres de sa famille puisse se déshonorer jusqu'au point de commettre la parjure. Tout en exprimant mon respect pour l'honorable procureur-général pour le Bas-Canada [M. Lafontaine] qui a prononcé ce soir, un discours qui me paraît bien digne d'être admiré, j'espère qu'il me sera permis aussi d'offrir à l'honorable membre pour le comté de Saint-Maurice l'hommage de ma plus sincère sympathie. Il est bien certain que la position dans laquelle il se trouve est le résultat d'un amour qui ne paraît erroné mais honnête, pour son pays. Suivant moi, il se trompe dans les moyens qu'il prend pour parvenir à son but, mais je crois qu'il se trompe honnêtement. Il me semble aussi, que quand même il se tromperait, on ne pourrait pas le prouver par l'accusation que l'on porte contre un membre de sa famille qui n'a rien à faire avec la question.

Je ne puis m'expliquer comment on a pu trouver dans une assertion comme celle qu'on a faite contre un de ses neveux, un moyen de faire voir qu'il se trompe dans ce qu'il pense être de nature à promouvoir le bien de son pays. Pour moi de semblables moyens ne paraissent peu honnêtes chez les hommes surtout qui lui doivent leur existence politique. Je ne puis, malgré l'opposition que je voue à l'honorable membre, m'empêcher d'avoir pour lui toute la sympathie que mérite la position où je le vois dans le moment. Je sais que cette position, toute abandonnée qu'elle paraisse, fera grandir d'avantage, si c'est possible, dans l'opinion de ses compatriotes. Il est conséquent lui au moins dans son tort. Ce tort, pour en venir la question et éviter tous les subterfuges auxquels on a eu recours, contrairement aux usages parlementaires; ce tort, c'est de vouloir donner à la population canadienne une supériorité sur l'autre partie de la population de ce pays. Il veut, comme par le passé, que la population canadienne puisse dominer sur la population d'une autre origine.

Pour moi, je résisterai à cette prétention dans tous les temps à venir, comme j'y ai résisté dans tous les temps passés. Je vois dans cet honorable membre le coryphée du parti qui a toujours voulu cette supériorité, et je ne puis me défendre le respect qu'on doit toujours à celui qui a eu des opinions fortes et conséquentes, et qui les soutient aujourd'hui d'une manière qui lui fera honneur, dans une chambre comme celle-ci, contre l'opinion et malgré ceux qui les professaient autrefois avec lui.

Mais pour en revenir à ce jeune monsieur, qui a été si mal à propos et si incon-

venablement attaqué, ce soir, dans cette enceinte, et qui se trouve être l'accident qui m'a porté à surmonter la répugnance que j'avais à parler sur cette question, je dois dire ce que l'honorable membre pour le comté de St. Maurice aurait pu dire lui-même, mais que je puis dire plus convenablement et mieux que lui, moi qui ne lui dois rien, qui ai toujours été son ennemi politique.

Je sens que l'opposition qu'il m'a toujours faite a été honnête et loyale. Je crois donc ce jeune monsieur aussi incapable de se porter à une pareille bassesse que l'honorable membre pour Richelieu lui-même. C'est tout ce que je me proposais de dire; et j'avoue que tantôt en entrant dans cette Chambre et croyant y entendre discuter les affaires de l'état, je n'ai pas été peu surpris de voir qu'on y passait son temps à redire des injures sur des sujets qui nous sont tout à fait étrangers.

Il conviendrait peut-être maintenant, M. l'Orateur, que je touche légèrement la question qui agite cette Chambre en ce moment. Je dirai donc que je donne la préférence à la politique de l'honorable procureur-général pour le Bas-Canada, puisque cette politique me paraît plus propre à fonder les différentes races du pays.

L'honorable membre pour le comté de St. Maurice paraît avoir oublié que les franco-canadiens ne sont pas seuls dans le pays. Il paraît rêver, il me pardonnera cette expression; il paraît rêver une supériorité pour ses compatriotes, que le cours des événements, la force des choses, empêchera certainement de se réaliser. Ce pays est dans ce moment lié indissolublement au Haut-Canada. S'il ne l'était pas, on ne sait quels malheurs pourraient arriver. Ceux qui ne sont pas liés par un sentiment d'amour aveugle pour leur patrie, ne sauraient fermer les yeux à ce fait accompli. Dans le Bas-Canada un tiers de la population est anglaise. Comment serait-il possible que ces deux races ne fussent pas tôt ou tard, venir en contact les uns avec les autres, rentrer en guerre ouverte et entraîner ainsi sur le pays toutes les misères des guerres civiles? Est-ce en Irlande? Est-ce en Chine, est-ce en aucun pays du monde qu'on ait jamais vu qu'il ait été possible pour des populations différentes de marcher ensemble, jouissant en tout de droits égaux?

Je déclare donc avec le sentiment du plus profond respect pour les canadiens, qu'il est impossible, selon moi, s'ils ne se prêtent pas à cette fusion que l'honorable procureur-général me paraît reconnaître comme nécessaire, des races en Canada, nous puissions jamais y vivre heureux. Au contraire, nous finirons par être livrés à nous-mêmes à des guerres d'extermination. Il faut donc éviter ces distinctions exclusives qui engendrent ces combats inévitables, qui ont eu lieu dans tous les pays où il s'est trouvé rivalité de races, et qu'il est de devoir de toute législature de travailler à éviter. Je répète donc que je vois dans la politique de l'honorable membre qui est procureur-général pour le Bas-Canada, que je vois, dis-je, dans sa politique, une disposition chez lui d'acquiescer aux vues des membres pour le Haut-Canada sur ce sujet. C'est pour cela que je préfère de beaucoup sa politique à celle de l'honorable membre pour le comté de St. Maurice. Je suis prêt à appuyer cette politique avec autant de force que je suis prêt à repousser celle qui veut la supériorité des canadiens. Il est certain qu'il faut maintenant faire apprendre la langue anglaise à tous les canadiens, si on ne veut pas les voir re-tourner en arrière des autres races en Canada.

Tout le monde sent maintenant cette nécessité. Cela est si vrai que les habitants les plus distingués de ce pays envoient leurs enfants recevoir leur éducation dans le pays d'outre-mer. Nous avons tous intention de nous préparer à un état de transition pour devenir partie de l'Union américaine, ou demeurer sujets anglais. Nous ne pouvons éviter l'un et l'autre de ces deux extrêmes. Si nous voulons alors ne pas être en proie aux guerres d'origine et de nationalité, il faut se hâter de faire cette fusion de races immédiatement; si on ne le fait pas le roseau pendant qu'il est flexible, on ne pourra pas plus tard le plier. Il faut se hâter de faire enseigner l'anglais dans toutes nos maisons d'éducation; cela nous épargnerait la peine de les envoyer

aux Etats-Unis. Je ne veux affecter, pour la langue française, aucun mépris. Je suis apprécier les beautés de cette langue si riche, si expressive et que je regrette de parler si mal. Mais il faut reconnaître que la langue anglaise est la langue par excellence de l'Amérique. Quel serait l'effet de cette idée de ceux qui veulent que le peuple du Bas-Canada demeure un peuple distinct des autres qui habitent la même sol que lui ? Il y aurait un temps où ce peuple se trouverait dans une minorité qui le jeterait dans le plus triste isolement. Que pourront alors espérer les canadiens assimilés au milieu des populations étrangères ? Nous devons dès ce moment accepter tous les moyens possibles d'opérer une fusion sans secousse. Je ne vois rien de plus erroné que cette politique qui tend toujours à réveiller l'idée de la nationalité canadienne. C'est une politique erronée qui tôt ou tard, finirait par conduire au malheur du peuple dont l'honorable membre pour le comté de St. Maurice a toujours eu à cœur de si fort l'intérêt à cœur. J'espère que ces vérités finiront par se faire jour auprès de lui ; un amour de la patrie qui a résisté si longtemps, que le sien, à tant de si grands orages, ne peut égarer éternellement dans une voie qui finirait inévitablement par causer des désastres plus funestes au pays, que ceux qui ont souffert de sa part, des sujets de controverse à cette Chambre. On accuse l'honorable membre d'avoir poussé le pays à la résistance ; tout ce que j'ai à dire à ce sujet, c'est qu'il me semble bien étrange, bien peu honorable de la part de ceux qui l'ont suivi alors, d'être les premiers à le blâmer, à lui en faire des reproches. [ Marques d'approbation dans les galeries.]

M. Cauchon.—M. l'orateur, je demande que les galeries soient vidées.

M. Cuy.—J'espère que l'honorable membre, par considération pour moi et pour la Chambre n'insistera pas à faire vider les galeries.

M. Cauchon.—Il paraît donc que l'honorable membre ne parle que pour les galeries ?

M. l'Orateur.—Il suffit qu'il y ait un membre qui le désire, pour que je fasse vider les galeries.

M. Cauchon.—Je n'insiste pas, mais je déclare que si ces manifestations s'y renouvellent, j'en ferai vider les galeries.

M. Cayley.—Je parlerai du discours du trône, non comme venant de son Excellence, mais des ministres. Je ne suis pas préparé à faire des amendements, mais je vois qu'il se contredit ; on nous parle au commencement, de la tranquillité de la province et, à la fin, de grandes ressources et de revenus considérables, pendant qu'au milieu on nous parle d'un commerce ruiné, de revenus diminués et épuisés, de la diminution de l'immigration et de la Banque, etc. qui menace la province. Je dois rappeler qu'il n'y a que peu de mois, le gouverneur ayant visité la province, constata dans son discours que le pays était prospère et ses habitants contents et satisfaits. Sur ce l'hon. membre pour le comté de Riding d'York dit que son Excellence n'aurait pas dû voir les choses sous ce jour et il proposa un amendement portant que son Excellence n'aurait pas vu ces choses. Cet amendement aurait dû être conçu en ces termes : "Attendez que nous ayons été six, sept, huit ou dix mois au timon des affaires, et votre illusion cessera. Vous verrez que le pays n'est ni prospère ni heureux ; que le commerce est ruiné ; que le flot de l'émigration sera détourné de nos rivages." J'ai remis que l'hon. membre eût dit faux prophète alors et qu'il fût moins romantique à présent.

Je ne m'arrêterai pas sur cette partie du discours où il est question de l'amnistie parce que le ministère a péremptoirement refusé les informations demandées sur ce sujet. Il n'est absolument impossible d'expliquer par quels arguments les ministres sont venus à conclure que la correspondance était demandée, dans le but de s'opposer à la clémence de notre souverain ou de la limiter. Je crois voir par là qu'il y a des restrictions à l'amnistie ou bien, que la proposition venant du pays, on ne veut pas être ce qui en est.

Passant aux paragraphes sur lesquels l'hon. membre qui a proposé l'adoption du discours, a trouvé par la Chambre et le pays des sujets de réjouissance, je vois qu'ils sont ceux-ci : 1o. le style du discours du trône n'est pas aussi laconique que d'ordinaire ; 2o. que l'usage de la langue française n'est plus exclu ; 3o. qu'on promettrait des améliorations dans le système des postes et une éducation dans les prix. Quant au premier j'en suis content ; quant au second et au troisième, je laisse à ceux qui occupent actuellement les banquettes ministérielles de dire, s'ils ont vraiment des titres à l'honneur que l'hon. membre pour Leinster leur accorde. Ceci me rappelle une remarque faite par un auteur en parlant de Louis XIV. Il considérait ce prince comme un grand homme d'état, parce qu'il savait se servir des talents des autres hommes et s'en attribuer le mérite. De cette manière, je crois que le membre pour le comté de Riding d'York est un grand homme d'état.

Pour ce qui est du chemin à lisses entre Québec et Halifax, je crois que c'est folie, dans un temps où on ne s'occupe péniblement, d'entreprendre de tels travaux, qui nécessairement demanderont des millions et

des millions de louis. L'hon. membre censure alors le gouvernement sur les détails qu'il apportait à mettre sous les yeux de la Chambre les correspondances relatives au commerce, qui avaient été demandées et qu'il considérait comme absolument nécessaires de connaître, afin de voter sur cette partie du discours où il est question de l'urgence d'adopter des mesures propres à établir la prospérité dans cette branche d'industrie.

Ne commencent pas les changements que l'on a l'intention de faire à la loi d'émigration, j'en dirai rien, quoique le membre pour Terrebonne ait parlé de la capitulation. La raison qui a fait imposer une taxe plus élevée sur les personnes arrivant après le mois d'octobre, était d'épargner à la colonie la dépense d'entretenir des personnes arrivant ici à la fin d'une année avec la perspective d'un hiver canadien devant elles, tandis qu'elles pourraient ne pas avoir assez d'avances pour subvenir à leurs dépenses jusqu'au printemps suivant. Je suis bien aise de voir qu'il a été prélevé une somme plus forte au moyen de la taxe modérée, que par la taxe élevée. L'honorable membre pour Montréal a parlé de cautions que l'on aurait dû exiger de M. Morrison et McDonald ; je dois dire que bien qu'il n'en ait pas été demandé à M. Morrison, l'on en a exigé de M. McDonald.

M. Caley expliqua alors pourquoi ils en avaient agi ainsi, et continua. Je demanderai, comme je l'ai déjà fait, si l'on a reçu d'Angleterre quelques documents concernant le domaine public ou les rail-roads. D'après l'acte d'Union nous n'avons les domaines publics que pour un certain temps ; nous ne pouvons par conséquent pas les aliéner, comme la présente administration paraît se proposer. Cette source de revenus nous donne aujourd'hui jusqu'à 60,000 louis par année ; est-ce que, par hasard, l'on se proposerait de tirer cette source de revenus pour le pays, par l'aliénation projetée ? Quelles sont donc les autres sources certaines de revenus qui, suivant la réponse au discours du trône, doivent suffire à toutes les dépenses publiques ? Je cherche en vain dans l'adresse ces sources certaines de revenus dont on parle.

L'orateur parcourut alors les différents paragraphes de l'adresse en commençant par celui qui concerne la poste, et nie qu'il y ait dans ce document aucun moyen de rassurer un revenu suffisant. Le pays, reprend l'orateur, que l'on peut considérer comme en état de banqueroute, ne peut voir qu'avec douleur un pareil état de choses.

M. Papineau fit un discours en anglais. Nous ne le publions pas parce qu'il se trouve être à peu près le même que les discours français qu'il avait prononcés la veille. Il dit que l'honorable membre pour Leinster croyait que c'était très logique de dire qu'il n'y avait pas de loi ni de règlement pour l'empêcher d'accepter son portefeuille. S'il y eut en une loi contre, il n'aurait certainement pas pu être nommé, mais cela est-il une raison pour en justifier la convenance ?

Sur motion de Sir Allan McNab, la Chambre s'ajourna.

(Avenir.)

Mardi 24 janvier.

Dès l'ouverture du débat, le premier amendement de M. Papineau, est mis aux voix et rejeté à une majorité de 63 contre 4 (voyez la division dans notre dernière feuille.)

M. Papineau présente ensuite son autre amendement relatif à la représentation.

M. Christie, en secondant cet amendement dit qu'il désire que la chambre sache qu'il est loin d'approuver ce qu'a dit l'hon. membre pour le comté de St. Maurice, particulièrement dans cette partie de son discours qui a rapport au gouvernement anglais et à l'acte d'Union. Je suis décidément d'opinion, dit-il, après avoir donné beaucoup d'attention à ce sujet que la conduite suivie par le gouvernement anglais à l'égard de cette colonie, depuis 1759 jusqu'à aujourd'hui a été marquée au coin de la libéralité et de l'indulgence. L'hon. membre pour St. Maurice paraît être d'une opinion différente et je ne conteste pas la sincérité de ses convictions.

L'acte d'Union, loin d'avoir été passé dans le but d'écraser le Bas-Canada, a été fait pour lui faire service. Mais quel était alors l'état du pays ? La législature était suspendue, et avant même que le gouvernement impérial eût fait des démarches pour rétablir l'ordre, le pays était tout en armes, et l'intervention de la mère patrie était devenue nécessaire ; et l'acte d'Union bien qu'il dut être regardé comme un acte de bienveillance. Je n'ai jamais considéré la chose autrement. L'hon. membre pour St. Maurice n'est pas de cette opinion. Il s'étend ensuite sur l'influence et les talents de M. Papineau. Il repasse aussi les différents paragraphes de l'adresse qu'il regardait comme le document le plus vide, le plus insignifiant qui ait jamais été présenté aux chambres. Il est entièrement opposé à toute augmentation dans la représentation, parce qu'une telle mesure aura l'effet, selon lui, d'occasionner des dépenses énormes, et de jeter la discorde dans toute la province. Il ne croit pas qu'il existe jamais aucun danger de corruption ; d'ailleurs 150 membres peuvent être corrompus tout aussi facilement que 84 ;

seulement la corruption coûterait plus cher au gouvernement. Ce qu'il espère, c'est que si le ministère met au jour un plan aussi insensé, il sera défilé de la manière la plus signalée. Quant à l'acte des écoles, le district de Québec n'en est pas plus satisfait que par le passé. M. Christie passe la censure sur le nouveau bill de judicature, sur la nomination de M. Aylwin sur celle du juge Bedard, et finit par déclarer qu'il votera pour l'amendement de M. Papineau.

Le Col. Prince dit qu'il regrette de ne pouvoir voter pour cet amendement, vu qu'il a toujours été opposé à toute augmentation dans la représentation.

L'hon. L. H. Boulton, membre pour Norfolk, dit qu'il aurait préféré attendre pour exprimer son opinion sur cette question, mais que puisqu'elle est sur le tapis, il doit dire sa pensée. Il votera en faveur de la représentation basée sur la population, parce que ce principe lui semble tout à l'avantage de la population anglaise de cette province qui augmente bien plus rapidement que la population française et un parti cher pour le Haut-Canada, qui se trouverait à augmenter ainsi de plusieurs membres chaque année.

M. Badgley.—La partie la plus importante du discours est celle qui se rapporte à la représentation des deux sections de la Province, car il est évident que de la constitution du corps législatif dépend le caractère de la législation, et par une conséquence naturelle, la condition du pays, n'admettant que le principe de l'égalité entre les deux sections de la province, je demanderai quelle est la nécessité de faire un changement ? Il n'y a rien devant la chambre qui prouve que le pays demande un changement de cette nature, et je ne puis m'empêcher de croire que des changements aussi importants ne devraient point se faire sans les raisons les plus graves. J'ai vu par les journaux que l'on se proposait de donner 75 membres au Bas-Canada, dont 124 seraient choisis par des comités anglais et 624 par des comités canadiens-français. N'est-ce pas là vouloir remettre en pratique le vieux système de proscription, où l'on voyait huit membres lutter contre 80 ! que deviendra la nombreuse population anglaise qui entoure les seigneuries canadiennes ? Je ne trouve que deux comités nouveaux pour cette population, ceux d'Argenteuil et de Huntingdon. Si l'on adoptait le principe de la représentation basée sur la population, il serait impossible de ne pas reconnaître que le Haut-Canada envierait bientôt plus de membres que le Bas. Sa population a doublé cinq fois, tandis que celle du Bas-Canada n'a doublé que deux fois. Cependant ce principe est la manière la plus juste de répartir la représentation. Je soutiendrais donc en principe l'amendement de l'hon. membre pour le comté de St. Maurice. Je ne pense pas que le bill de judicature que l'on présente soit propre à remédier aux besoins du pays. En outre il donne au Bas-Canada plus de juges qu'il n'en a dans le Haut. Pourquoi cela ? Quand à l'acte des écoles, je crois qu'il est généralement impopulaire. Il ne reste qu'à faire naître des querelles entre les voisins, entre les parents, et on ne saurait dire qu'il fonctionne bien nulle part. Je conviens néanmoins que nous ne devons pas négliger d'avancer la grande œuvre de l'éducation. Mais il y a dans le discours du trône une mesure qui n'est point mentionnée et qui est procurée néanmoins une satisfaction générale, je veux parler d'une mesure pour l'abolition de la tenure seigneuriale, cette taxe sur l'industrie et les améliorations. Je ne désire priver personne de ses justes droits, je veux que chacun soit remboursé de l'argent qu'il a payé. Mais y a-t-il un système par lequel, si j'achète un morceau de terre pour £100 et que j'érige des bâties des-deux pour un montant de £1000, je suis obligé en le revendant de payer la douzième partie au seigneur. C'est autant de moins qui doit sortir de sa poche, autant de plus sur son travail intellectuel et corporel pour celle dans la bourse d'un homme qui n'a jamais contribué d'un seul sou pour l'avancement de l'éducation et de la prospérité générale du pays. Je concours parfaitement avec le ministère sur la question du rappel des lois de Navigation. Quant aux questions de libre échange et de protection, elles méritent réflexion ; mais nous n'avons encore devant la chambre aucune statistique qui nous fasse voir lequel des deux systèmes est le meilleur. Je dirai en passant que je pense qu'une protection modérée ne saurait faire tort au pays. Je dois dire en terminant qu'il est très-rare en Angleterre qu'il y ait des amendements à la réponse à l'adresse ; je suis d'opinion que nous devrions adopter le même usage ici. Je me permettrais en même temps d'engager mes amis à ne faire aucune opposition factieuse au ministère, mais au contraire à le secondar chaque fois qu'il proposerait quelques mesures propres à assurer la prospérité du pays.

M. Seymour.—Je désirerais connaître l'opinion du gouvernement sur la question du libre échange ou de la protection, afin que le public puisse faire connaître son opinion dans l'état pour ainsi dire de banqueroute ou nous voyons le pays aujourd'hui. Le rappel des lois de navigation sera assurément un grand bienfait ; mais même avec cela il serait impossible d'en-

trer en concurrence avec le canal Erie lorsqu'il sera agrandi, et le taux modique de droit de péage y sera prélevé. Au lieu de demander le libre échange, je suis en faveur de la protection ; suivons l'exemple des Etats-Unis ; protégeons les articles qui sont produits dans notre pays. Je suis surpris de ne rien trouver dans le discours au sujet de la réduction des dépenses du gouvernement civil, dont l'hon. procureur-général était un si chaleureux avocat, lorsqu'il ne partageait pas le pouvoir. Je suis en faveur de la plus grande partie des paragraphes de l'adresse, mais je suis décidément opposé à une augmentation de la représentation, principalement à cause de la nécessité où nous serions de faire ériger de nouvelles bâties.

M. Laurin.—J'aurais désiré que l'hon. membre pour St. Maurice eût remis la question à une époque ultérieure. Mais puisqu'elle est devant la chambre, il faut qu'elle se décide. Le Bas-Canada a crié sans cesse contre l'injustice de la représentation. Dans le fait l'Angleterre a commis une errante injustice contre le Bas-Canada en le forçant d'accepter l'acte d'Union. Le comité de la réforme et du progrès de Québec a exprimé sa désapprobation de cette iniquité monstrueuse, j'étais en faveur de ce manifeste, je votais donc à l'appui de ce principe, que le temps soit convenable ou qu'il ne le soit pas. Je votais donc pour l'amendement.

L'honorable M. Hicks.—Le temps de la chambre a été gaspillé d'une étrange manière par cette longue discussion sur l'adresse. L'hon. membre pour le comté de St. Maurice trouve que la réponse de cette année n'est pas meilleure que celle de l'année dernière. Cependant il paraît singulier que les membres de l'opposition soient opposés à celle-ci, tandis qu'il furent tous favorables à celle de l'an dernier. L'hon. membre a aussi parlé de la qualification des membres, et je concours parfaitement dans ce qu'il en a dit, ainsi que mon honorable ami le procureur-général est. Mais est-ce qu'on doit absolument s'opposer à l'adoption de l'adresse pour la raison que l'acte d'Union impose une qualification aux membres de l'assemblée législative ? Est-ce que les membres du ministère actuel devaient refuser péremptoirement de faire partie de l'administration pour cette simple raison là ? On nous blâme aussi de n'avoir pas dit un mot dans notre réponse des révolutions qui ont eu lieu en Europe durant l'année 1848, mais ceci était hors de place.

Quant au pouvoir de la démocratie en Angleterre, il est plus grand aujourd'hui qu'il n'a jamais été ; il n'est aucune réforme qui ne puisse être effectuée en Angleterre, lorsque le peuple le veut sincèrement. Je suis extrêmement fâché que l'on cherche à jeter que que louche sur les démarches du ministère à l'égard de l'amnistie qu'il propose. Il n'est pas juste, de rappeler ici les souffrances des veuves et des orphelins, comme si l'administration en était la cause. Dès la première loi, que je suis devenu membre de l'administration, j'ai fait tous mes efforts ainsi que l'hon. procureur-général pour secourir ces malheureux, et je ne pense pas que notre conduite puisse mériter la censure. Je ne dirai rien du paragraphe qui a rapport à la réhabilitation de la langue française, puisqu'on ne semble pas regarder cette mesure comme une faute sérieuse. Au sujet du bureau de poste, l'hon. membre pour Huron semble croire que nous voulons nous attribuer une gloire qui ne nous appartient pas. La nomination de la commission du bureau de poste a été faite sous la dernière administration, mais cette commission recommandait deux taux de postage tandis que l'administration actuelle ne recommandait qu'un seul taux ; quand le plan sera soumis à la chambre, l'hon. membre pour Huron pourra soumettre le sien, et la chambre choisira le meilleur des deux. Je suis bien d'opinion en définitive que personne autre que Rowland Hill ne peut revendiquer l'honneur d'avoir inventé ce système. A l'égard de la représentation, je n'ai jamais entendu discuter cette question d'une manière aussi étrange qu'elle l'a été par l'hon. membre pour le comté de St. Maurice assisté de l'hon. membre pour le comté de Gaspé. On prétend qu'il n'y a aucune pétition devant la chambre à l'appui du changement recommandé par les ministres ; mais qu'est-il besoin de pétitionner pour le peuple, lorsqu'il voit à la tête des affaires des hommes en qui il a pleine confiance et qu'il croit capable de faire valoir ses intérêts. La question peut être envisagée sous deux points de vue. Le premier est de savoir si le Haut et le Bas-Canada doivent avoir un égal nombre de représentants ; la seconde, si le nombre des représentants actuels est suffisant pour bien représenter la province. Pour moi, je suis d'avis que la province n'est pas suffisamment représentée d'après l'acte d'Union. Vient la question de savoir comment doit être effectuée ce changement. L'hon. membre pour St. Maurice est d'avis que la représentation doit être basée sur la population ; il prétend que c'est le système suivi dans l'Etat de New-York. Tout ce que nous pouvons déclarer, c'est que le plan des ministres ne sera pas moins basé sur la population que l'est la représentation de l'Etat de New-York et le comté d'Albany avec ses 53,000 habitants a trois représentants, tandis que le comté de Columbia avec ses 38,000 habitants en a trois aussi ; la même disproportion se trouve dans plu-

sieurs autres comtés. C'est un exemple du système de la représentation basée sur la population. Ces dispositions de cette sorte ne retrouveront pas dans le projet ministériel. L'objet des rédacteurs du bill a été d'adhérer autant que possible aux divisions électorales actuelles. Vient la question de la différence entre le Bas et le Haut-Canada. Je suis prêt à dire que le plus grand malheur pour le pays en général serait de voir une partie de la province législative pour l'autre, et la forçant d'accepter ses lois. On ne peut rien craindre du système actuel. Tant que les Canadiens-français auront dans les deux branches de la législature un nombre de représentants proportionné à leur population, ils seront en état de protéger leurs institutions. Le Haut-Canada deviendra sous peu d'années plus peuplé que le Bas et je ne saurais croire que l'hon. membre pour St. Maurice ait vraiment le désir et la volonté de donner au Haut-Canada une plus forte représentation qu'au Bas. L'hon. M. Lafontaine a déclaré qu'il ne consentait jamais à une telle injustice, et je n'y consens jamais moi-même. Quant à la séparation des deux parties de la province, elle n'aura lieu que lorsqu'il faudra entrer dans le giron de l'Union américaine ; j'en viens maintenant aux autres paragraphes de l'adresse. L'acte des écoles doit être amendé, mais il faut conserver le principe de la cotisation. S'il est fait mention dans l'adresse du chemin de fer de Québec à Halifax nous ne pensons pas qu'il y ait un seul membre dans cette chambre qui s'imagine que la province a dessein de se charger d'une entreprise aussi gigantesque ! Ce chemin sera construit par le gouvernement impérial, au moins la chose est probable. On a cru longtemps que cette entreprise était chimérique, mais d'après le rapport des commissaires on a tout lieu de croire qu'elle est réalisable et qu'elle paiera bien. Un mot au sujet des comptes de la province. On nous a reproché d'avoir cherché à faire tort au crédit de la province ; je repousse une accusation aussi injurieuse, et je saurai en temps et lieu en démontrer toute la fausseté. Les membres de l'opposition devaient suivre la marche adoptée en Angleterre et aux Etats-Unis. Là, tous dissentiments de parti sont mis de côté quant il s'agit de soutenir le crédit national. Depuis que l'administration actuelle est au pouvoir, ses adversaires ont employé tous leurs efforts pour faire tort à la province, sous ce rapport. Mon hon. ami, le membre pour Montréal (M. Holmes) a été dernièrement en Angleterre, et il a eu occasion de connaître les mensonges que l'on essayait de répandre et qui tendaient à discréditer la province. Un article du Morning Chronicle de Londres contenait des mensonges effrontés au sujet de l'émission de débetures. On se trompe étrangement si l'on croit rendre service au pays par une telle conduite. L'orateur continue à défendre l'émission des débetures et à faire quelques remarques sur chacun des paragraphes de l'Adresse.—(Miner.)

(A continuer.)

ANNONCES NOUVELLES. Association de la Bibliothèque.—Convocation d'assemblée. Maison à louer, rue St. Valier. Do. rue St. George.—P. Droit. Société de Discussion.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE. "Le trône chancelle quand l'honneur religieux et la bonne foi ne l'environnent pas." QUÉBEC, 16 FÉVRIER 1849.

Revue Européenne. De la quinzaine terminée le 27 janvier. Les nouvelles apportées par le Ninon sont peu importantes ; les affaires politiques en Europe, sont à peu près dans le même état qu'aux derniers nouvelles. Angleterre.—Une amélioration générale se fait sentir dans toutes les branches du commerce. La tranquillité comparative qui règne maintenant sur le continent Européen, tend à dissiper les craintes qui ont pendant quelque temps existées sur la probabilité d'une guerre continentale, ou de nouveaux troubles en Europe. Sir F. T. Baring, a remplacé Lord Auckland, comme premier Lord de l'Intérieur. Le choléra poursuit toujours ses ravages en Ecosse. Le chiffre des cas qui se déclarent chaque jour en Angleterre et en France est de 160 à 200, dont 10 en France dans la métropole. Allemagne.—L'assemblée de Francfort a jeté une pomme de discorde au lieu des princes allemands en décrétant la dignité de chef de l'empire allemand sera donnée à un des souverains allemands en Allemagne. On avait proposé l'établissement de directeurs républicains dans

cratiques; mais cette proposition a été rejetée par une immense majorité.

Autriche.—Windischgratz est entré dans Pesth, sans bruler une amorce.

Prusse.—Ce pays est tranquille depuis la dissolution de l'Assemblée nationale et la proclamation de la constitution donnée par le Roi.

Danemark.—Le gouvernement danois annonce l'intention de faire un emprunt de 7 millions de piastres, et d'en remettre cinq millions en bons sur le trésor.

Espagne.—Les nouvelles les plus récentes de Madrid, annoncent que la plus parfaite tranquillité régnait dans cette Capitale.

Indes.—Moulta. Une rencontre sanglante a eu lieu le 3 décembre entre les troupes anglaises et les Sikhs.

Italie. Rome.—La cité éternelle est toujours en la possession des démagogues; la population de Rome sous l'influence de la crainte, laisse ses nouveaux maîtres exercer sur elle le châtiment que mérite sa lâcheté.

Les dernières nouvelles de Rome vont jusqu'au 7 de janvier. Elles annoncent qu'une menace d'excommunication adressée par le Souverain Pontife contre tous ceux qui prendraient part à l'élection des membres de l'Assemblée constituante avait été placardée dans cette ville, et avait donné lieu à une nouvelle démonstration populaire.

Ce matin la proclamation suivante était affichée à tous les coins des rues: Nous, le peuple souverain par la grâce de Dieu &c. avons décrété et décrétons, que tous les Papes, en commençant par Pie IX, seront dépouillés du pouvoir temporel, et principalement de ceux qui sont hostiles à l'Unité italienne.

Nous le peuple, avec le pouvoir qui a été et qui sera toujours, celui de Dieu et du peuple, donnons à Pie IX nos malédictions, et avec les plus solennels anathèmes, le déclarons déchu du pouvoir au nom de Dieu et du peuple. Le pouvoir d'excommunication est pour l'avenir aboli, et le collège des cardinaux s'appellera désormais le collège d'Evêques.

Il est inutile de faire aucun commentaire sur cette proclamation aussi pleine de folie que celle est blasphématoire. On connaît les radicaux à leurs œuvres; et on doit s'attendre à ce que ceux de Rome retourneront dans la cité des Quirites les jours affreux de 1792.

France.—Les affaires paraissent prendre de l'activité. Le président fait tous ses efforts pour obtenir la bonne opinion de tous les parties; néanmoins, il ne paraît pas avoir eu grand succès jusqu'à ce jour. Le calme qui régnait maintenant pourrait bien être l'avant-courant d'une nouvelle tempête. Les pétitions demandant la dissolution de l'Assemblée nationale se succèdent sans interruption et inondent les bureaux de la chambre.

Le président a reçu 140,000 lettres de Paris et des départements, presque toutes contenant des demandes d'office ou de secours. On parle d'élever la liste civile du président à un million de francs [250,000] par année.

L'Ordre a été donné d'armer sans délai onze Steamers de guerre. Le lieu de leur expédition n'est pas connu, mais il paraît hors de doute que cet armement est destiné à opérer une intervention en faveur du Pape. Les journaux de Marseille disent que les grandes puissances consentent à cette intervention. On travaille nuit et jour à l'armement de ces Steamers.

Irlande.—Les griefs d'Ernest dans les causes de Smith O'Brien et ses co-accusés ont été rejetés par la cour du Banc de la Reine. Les accusés, ont déjà, dit-on, priés les procédures préliminaires pour un appel à la chambre des Lords.

Le Canadien de mercredi contient un article signé du pseudonyme de Joseph Maillat, dans lequel entre autres choses on lit ce qui suit: Puis, enfin, M. Papineau, suivi de 70 à 80 personnes aussi respectables, pour le moins, que M. Cauchon; au nombre desquelles on remarquait M. le rédacteur de l'Ami de la Religion et de la Patrie, qui s'écrit en attendant qu'on ne le accompagne M. Papineau, jusqu'à l'embarcadere; Pourquoi n'aurait-il pas aussi l'âme en paix et qui pourrait n'en être étonné? Aujourd'hui le rédacteur de l'Ami prend plaisir à lancer contre M. Papineau, dans son numéro du 5 février, une "déclaration" de trois colonnes, où abondent les accusations les plus fausses et les insinuations les plus malicieuses; tout cela pour se cramponner à un raisonneur fallacieux désorganisateur.

Nous ne donnerions pas la moindre attention à cet écrit, si les paroles que l'on nous y fait prononcer, ne nous convainquaient que le rédacteur du Canadien, n'est pas étranger à cet article. Nous avons comme le dit Joseph Maillat, joint le cortège de M. Papineau, non par sympathie, car jamais nous n'avons été le partisan ou l'admirateur de ce monsieur, mais par curiosité. Nous n'avions pas voulu nous faire un devoir d'écouter M. Papineau sur le Marché St. Paul, malgré une pluie battante, et nous désirions beaucoup voir cet homme que de longues années d'absence avaient étonnamment changé, disait-on. Nous étions au Bureau du Canadien en conversation avec le rédacteur de ce journal, lorsque quelqu'un arrivant, annonça que M. Papineau se rendait à l'embarcadere. C'est alors que nous dîmes à M. Aubin les paroles rapportées par Joseph Maillat, et que nous joignîmes près le presbytère, les personnes qui accompagnaient M. Papineau que nous suivîmes jusqu'à l'embarcadere où nous eûmes toute la facilité possible de voir ce monsieur. Nous pourrions citer plusieurs personnes que la curiosité avait poussées comme nous à se joindre à ce cortège. Voilà tout. Maintenant, nous dirons à notre confrère du Canadien, qu'il peut, tant qu'il lui plaira, publier dans son journal des correspondances dirigées contre nous; nous n'y répondrons pas. Nous méprisons cette lâche coutume d'attaquer un rédacteur de journal sur le voile de l'anonyme, et nous avons refusé à diverses reprises d'insérer dans notre feuille de semblables attaques contre le rédacteur du Canadien. Quand nous avons attaqué quelqu'un, nous l'avons fait sous notre responsabilité personnelle, et il est du devoir de tout journaliste de ne pas encourager la publication d'écrits anonymes contre ses confrères. Voilà comme nous avons compris et comprendrons toujours les devoirs d'un rédacteur de journal. Le rédacteur du Canadien comme nous l'avons déjà dit, peut publier tel écrivain qu'il lui plaira, sur notre conduite politique ou privée, nous ne craignons pas les plus sévères investigations; mais, nous l'informons en même temps, que nous le tiendrons personnellement responsable de ces écrits, qu'ils aient réellement ou non pour auteurs, des personnes étrangères à la rédaction de ce journal.

Nous apprenons que les Résolutions de l'Hon. Lafontaine au sujet de l'indemnité causent une grande effervescence parmi les loyaux de Montréal. Une lettre privée annonce que ces messieurs ne parlent de rien moins que de s'emparer de la Chambre d'Assemblée. Cela ne nous surprendrait pas, et ne serait que la conséquence des appels incendiaires de la Gazette de Montréal et du Morning Courier qui convient les bretons à ne pas se laisser faire la loi par des maîtres français, et vont même jusqu'à dire que dans le cas où le représentant de Notre Reine sanctionnerait cette mesure, ils sauraient comment se protéger.

Est-ce que par hasard, les loyaux voudraient faire à leur tour une petite révolution à l'anglaise? Ils seraient les biens venus, et nous sommes persuadé que les d-français canadiens auront le plus grand plaisir à leur rendre toutes les gentilleses qui ont signalé les exploits de ces Messieurs en 1837 et 1838.

Mais badinage à part, nous demanderons aux loyaux de vous dire qui a amené devant le parlement cette question d'indemnité en 1845? N'est ce pas le ministre archi-loyal de Lord Metcalfe dans lequel les canadiens français figuraient non pas en maîtres mais en très-humbles serviteurs de leurs collègues bretons? La chambre ne s'est-elle pas liée alors? Que peut donc faire l'administration, si ce n'est d'en fuir avec cette importante et délicate question?

La chambre le 13, a adopté une résolution priant son Excellence de démettre M. Vansittart de l'office d'Inspecteur de licences pour le district de Brock, comme un avertissement à tous ceux qui l'avaient exercé les devoirs importants d'Officier-Rapporteur. Pour la résolution 44; contre 31, majorité 13.

Le conseil Législatif a passé le Bill amendant les lois de Quarantaine.

Nous avons reçu ce matin nos journaux d'Europe.

Nous avons assisté à la lecture d'hier soir. Mr. Aubin a bien réussi dans ses expériences et a bien amusé l'auditoire.

Une compagnie a été formée à St. Hyacinthe pour la construction d'un steamer de mer à faire le trajet entre cette paroisse et St. Césaire. Les actions, à l'exception de 25, sont prises par des Canadiens-Français.

Un homme du nom de St. Hilaire, a été trouvé mort dans son lit hier matin. Le jury a rendu le verdict qu'il avait été frappé d'apoplexie.

Grand nombre de personnes de cette ville sont atteintes de l'Influenza probablement par suite du froid intense que nous éprouvons depuis plus d'un mois. Les attaques de cette maladie ne sont pas cependant très-violentes.

Une autre paroisse, celle de Ste. Anne, s'est prononcée en faveur du chemin de fer de Québec à Halifax et offre de fournir gratis le terrain nécessaire au passage de ce chemin.

Un grand nombre de marchands de la Rue St. Paul, à Montréal ont formé la résolution de ne plus appeler les chalands aux portes. C'est une bonne amélioration.

Société St. Vincent de Paul. Monsieur le Rédacteur,

Des personnes, se disant déléguées du Conseil de la société de St. Vincent-de-Paul, ayant fait dernièrement des collectes dans plusieurs paroisses autour de Québec, je vous prie de publier dans votre feuille, pour l'information de vos lecteurs dans les campagnes, et particulièrement pour celle de messieurs les curés, que le conseil n'a chargé aucun de ses membres de faire de telles collectes en son nom.

Messieurs les curés voudront bien prévenir leurs paroissiens contre de telles impostures, et leur faire connaître que s'ils avaient quelques aumônes à verser dans le sein des pauvres, par l'entremise de la société de St. Vincent-de-Paul, d'en informer leurs curés. Dans ce cas, ces messieurs sont priés de communiquer avec le conseil qui se chargera de ces aumônes.

Le conseil reçoit avec reconnaissance, des habillements neufs et vieux, des secours en nature de toutes sortes et des secours en argent.

Par ordre du conseil, JOS. PAINCHAUD, JR.

Sa Grandeur Mgr. Guigues, premier évêque de Bytown vient d'être naturalisé sujet Britannique, et a prêté serment de fidélité à Sa Majesté la Reine Victoire, en présence de Son Excellence Lord Elgin et de ses ministres assemblés. Ainsi l'évêché de Bytown se trouve reconnu par le gouvernement. [Mélanges.]

INCENDIE A NEW-YORK.—Aujourd'hui, vers onze heures du soir, le feu a éclaté dans les magasins de presses et matériaux d'imprimerie, de St. M. Hoer et Cie, situés dans la maison no 29 de Gold street. Presque tout le matériel qui s'y trouvait est devenu la proie des flammes. La perte est évaluée à \$15,000 environ, couverte en grande partie par l'assurance. Les articles de M. Hoer et Cie se trouvant situés dans le haut de la ville, leurs travaux n'ont souffert aucunement pas à se ressourcir de ce sinistre.—M. J. H. Monopel, importeur et tailleur de cravates, qui occupait un des étages de la maison à éponné, dit-on, des pertes considérables.—(Cour. E. C.)

TOUT LE MONDE N'EST PAS ESQUIRE.—L'usage a fait tomber le mot, ou pour mieux dire le titre de Esquire, dans le domaine public, et il est arrivé à n'être plus qu'un synonyme de Monsieur. Cependant un plaideur vient d'alléguer, comme fi de non recevoir, devant la cour du Banc de la Reine à Montréal, que son adversaire avait pris, dans la citation le titre d'Esquire sans en avoir le droit. La cour a admis cette exception, et le demandeur ne pourra passer outre avant d'y avoir répondu. [Icm.]

Correspondance.

J. F.—éc. Ludrière.—Lettre reçue: journaux expédiés au nouvel abonné. Mr. Louis L.—dit: journaux expédiés. Votre abonnement datera du 12 courant.

NAISSANCE. Le 14 du courant, la Dame de A. Hamel, d'écuyer, marchand de cette ville a mis au monde une fille.

MARIAGE. A la Pointe-aux-Trembles, le 5 du courant, Chs. Trudel, écuyer, Médecin du lieu, à Denouville Sara Rhéaume, fille aînée de P. X. Rhéaume, écuyer.

DÉGÈS. Mardi, le 13, à 4 heures et demie, Charles Alfred-Augustin, à l'âge de 1 mois, enfant de Joseph Cauchon, écuyer, M. P. P.

Maison à Louer. DANS la Rue St. Vallier, faubourg St. Vallier, le bas d'une maison à deux étages, sise dans un excellent centre pour le commerce et occupée actuellement comme magasin d'épicerie. La maison donnée au 1er mai prochain. —G.S.— Deux autres loyers dans le haut de la même maison, s'adresser au bureau de ce journal. Québec, 16 février, 1848.

ASSOCIATION DE LA BIBLIOTHEQUE DE QUEBEC. UNE ASSEMBLEE GENERALE extraordinaire de l'Association de la Bibliothèque de Québec, sera tenue LUNDI prochain, le 19 du courant, à SEPT heures et DEMIE, P. M., suivant un règlement de l'Association qui dit: "Des assemblées extraordinaires de l'Association peuvent être convoquées par le président, ou par un des vice-présidents, par cinq membres du bureau de direction ou par deux membres quelconques qui n'occupent pas de charges" pour considérer la propriété ou la propos d'avoir un nouveau bâtiment, quoiqu'il les membres sous-signés soit convaincus que le présent bâtiment n'a rempli ses devoirs d'édifice, avec zèle et politesse. L'entière présence des membres est requise.

JAS. HEWITT, G. HENDERSON, R. CHAMBERS, A. T. LEDROIT, E. DUGAL, WM. MCMASTER, WM. PENTLAND, W. HOSSACK, JR. OCT. CRÉMAZIE, G. DROLET, A. W. RICH, D. M. MCKENZIE, M. MOODIE, CHAS. S. GRADDOX, CHARLES HUOT, M. G. MOUNTAIN. Québec, 16 février 1849.

A LOUER.

PARTIE du Haut d'une maison à deux étages en pierre, située dans la Rue St. George, faubourg St. Jean, avec un excellent hangar en brique. Possession donnée au premier du mai. S'adresser sur les lieux, au propriétaire sousigné PIERRE DROLET, Québec, 16 février, 1848.

SOCIÉTÉ DE DISCUSSION DE QUEBEC.

La lecture du Pamphlet de J. C. Taché, éc. M. P. P., sur LE PEUPLE ET SES BESOINS, sera faite par un membre de cette société à la prochaine séance.

Les séances ont lieu tous les Mardis à 7 heures, chez M. Dixon, Rue St. Vallier.

LE SOUSSIGNÉ VIENT de recevoir et offre en vente une quantité choisie de BEURRE des Townships. —ACSS.— Une quantité de lard fumé des Townships de la première qualité. W. Le CHEMINANT, No. 4, Rue la Fabrique. Québec, 12 février, 1849.

Hâtisses Wolff. A LOUER. Le superbe magasin maintenant occupé par Mr. McGill, scierie, hâtisses Wolff, Rue St. Jean, s'adresser à F. EVANTUREL, Avocat. No. 32, rue St. Louis. Québec, 2 Février 1849.

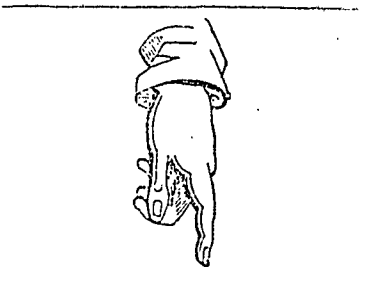
ETABLISSEMENT CANADIEN. SPÉCIALITÉ Pour les Chaussures des DAMES & MESSIEURS. BOTTES VERNIS, Bottes & Bottines de Drap, PATRONS ÉLEGANTS. ETIENNE ALAIN, GORDONNIER, Grande Rue du Faubourg St. Jean.

PREND la liberté d'imprimer le public et ses nombreuses pratiques en particulier, et de plus d'être dans la capitale de Québec, il y a plus de 20 ans, s'il est mort, ses héritiers, le justifiant, ont des renseignements intéressants du sousigné à la Rivière-Québec. C. H. TETU, 20 se Décembre 1848.

COMPÉTITION EXTRAORDINAIRE. LES Chefs de maisons et les personnes comme eux, qui désirent acheter des produits de laine, sous les termes les plus avantageux, sont respectueusement invités à s'arranger à l'ÉTABLISSEMENT EN GROS ET EN DETAIL DE COTON, LAINE, DE DRAP ET DE TISSERIE NO. 5, RUE ST. JEAN. Le Sousigné informe qu'il est déterminé à vendre son fond de marchandises à un prix de 25 par 100 sur le prix courant, comme il doit s'engager dans un nouveau commerce au printemps. Ce fond est trop étendu pour énumérer ses différents degrés et qualités; le public est en conséquence prié de venir et de se satisfaire par l'examen. Tout merveilleux qu'ait été les marchés faits dans cet établissement depuis deux ans, ceux de la troisième année, ne seront nullement inférieurs tant pour la variété et l'éclat que pour le bon marché; les marchandises sont parfaitement convenables pour la saison. Nos journaux de Québec fournissent d'avertissements à chaque mois comme dans le monde commercial sous le nom de charlatanisme.—De cette manière certains individus s'étaient imposés au public; ou s'en sont servis d'un moyen artificiel pour tromper le public et en engage souvent les acheteurs à livrer leur argent avec désavantage; le propriétaire de cet établissement avertit cependant le public de ne pas acheter avant d'arrêter au No. 5, Rue St. Jean où on ne montre que ce qui ne peut être soumis à un plus strict examen. B. MEEHAN.

On voudra bien remarquer le No. 5, rue St. Jean, vis-à-vis l'épicerie de M. Hill. Québec, 22 Décembre, 1849.

Cours populaire de Chimie. A la demande d'un grand nombre de personnes, le sousigné donnera un COURS POPULAIRE DE CHIMIE pendant lequel seront expliqués par une série d'expériences nombreuses et des explications mises à la portée de tout le monde, les faits les plus curieux, les plus utiles, et les plus intéressants de cette science. Le cours consistera en huit ou dix séances qui auront lieu le LUNDI soir, à sept heures et demie. L'objet du sousigné étant simplement de répandre des connaissances agréables et utiles pour l'ouvrier comme pour l'homme de profession, tout en recouvrant les dépenses inévitables, le prix d'entrée ne sera pour tout le cours que d'UNE PIASTRE (pour un monsieur et une dame.) 15 sous par personne par séance. Des billets sont déposés au bureau du Canadien et chez le gardien de l'Institut Canadien. Il sera donné avis de l'ouverture du cours. N. AUBIN. Québec, 14 février, 1849.



LS. LEMIEUX, RELIEUR, A TRANSPORTÉ SON ATELIER DE RELIURE RUE ST. JOSEPH, HAUTE-VILLE, vis-à-vis chez M. Bethel, Cordonnier, vis-à-vis chez M. Ls. Blodreau, marchand. Québec, 12 février, 1848.

A LOUER, DU 1er MAI prochain, le Magasin No. 14 rue Saint-Fort, Haute-Ville. S'adresser à P. V. BOUCHARD. Québec 17 janvier 1849. ALEXANDRE LANGOGNARD dit SANGRE, quitta la Rivière-Québec, il y a plus de 20 ans, s'il est mort, ses héritiers, le justifiant, ont des renseignements intéressants du sousigné à la Rivière-Québec. C. H. TETU, 20 se Décembre 1848.

